

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 13/11/2020

Date d'affichage : 13/11/2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Patrice TETARD- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- David MAGNET- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER.

Excusés : Daniel PEYROL, Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY), Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Laure DUCHAMP.

Jean- Luc MONTAGNER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-084B : Décision modificative n°1 du budget annexe du Vieil Allan

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n°2020- 041 en date du 16 juin 2020,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe du vieil allan 2020 afin de permettre, d'une part, le paiement de la publication au journal d'annonces légales de la consultation relative aux travaux de consolidation et de mise en valeur du vieil Allan et d'autre part, les frais de coordination sécurité pour les travaux à venir.

Section d'investissement- Dépenses:

Sans programme/ article 2033 « Frais d'insertion » : + 150, 00 €

Sans programme/ article 2031 « Frais d'étude » : + 3 825, 00 €

Sans programme/ article 2313 « installations techniques, aménagement » : - 3 975 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement- Dépenses:

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le 26/11/2020

ID : 026-212600050-20201117-2020_126-DE

Sans programme/ article 2033 « Frais d'insertion » : + 150, 00 €

Sans programme/ article 2031 « Frais d'étude » : + 3 825, 00 €

Sans programme/ article 2313 « installations techniques, aménagement » : - 3 975 €

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

